

**DEMANDE DE LIVRET DE FAMILLE
ou MISE A JOUR**

*Ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation
Décret n°2006-640 du 1^{er} juin 2006
Arrêté du 1^{er} juin 2006 modifié par l'arrêté du 27 juin 2006*

Joindre **OBLIGATOIREMENT à la demande :**

- copie de la CNI ou Passeport du demandeur
- et** -un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Nom du demandeur :

Adresse :

N° de téléphone : mél :

Motif de la demande :

- Perte, vol ou destruction du premier livret.
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret.
- Epoux dépourvus du livret en cas de divorce, séparation de corps, séparation de fait, mésentente.
- Naissance d'un enfant, adoption.
- 1^{ère} demande
- Autre motif
- Mention de divorce

Je soussigné(e)certifie que les renseignements contenus au recto et verso de la présente demande, sont exacts et complets.

Date :

Signature (s) :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Transmission à la mairie de

.....

.....

.....

.....

Après constitution, le livret devra être envoyé à la mairie de Vigneux-sur-Seine (Essonne) pour remise aux intéressés.

L'officier d'Etat Civil par délégation,

Livret remis le

RENSEIGNEMENTS SUR L'ETAT CIVIL DES MEMBRES DE LA FAMILLE

	ÉPOUX / PÈRE	ÉPOUSE / MÈRE
NOM		
PRÉNOMS		
DATE DE NAISSANCE		
LIEU DE NAISSANCE		
NATIONALITÉ		
DATE DE DÉCÈS		
LIEU DU DÉCÈS		

DATE ET LIEU DE MARIAGE	
----------------------------	--

ENFANTS

NOM et PRÉNOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DATE ET LIEU DE DÉCÈS

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants, et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage du livret incomplet ou devenu inexact à la suite des changements intervenus engage la responsabilité des parents qui sont passibles de poursuites.

Vos données sont utilisées par la mairie de Vigneux-sur-Seine pour l'établissement de votre livret de famille. Elles sont destinées aux mairies concernées par l'établissement du livret de famille. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Vigneux-sur-Seine pour la gestion des demandes de livret de famille. Elles sont conservées pendant 1 an. L'utilisation de vos données repose sur une obligation légale. Conformément à la loi Informatique et libertés, vous pouvez exercer les droits relatifs à vos données personnelles auprès de dpd@cigversailles.fr.